

## Le XIVe siècle – Guerre de Cent Ans

La charte de franchises concédées aux habitants de Réalmont ne pouvait que pourvoir au peuplement de la cité. Les coutumes primitivement accordées, seront, par la suite, confirmées en 1341, par le comte de Valentinois. Elles le furent encore en l'an 1388 par Charles VI. La multiplication des prieurés et églises s'était opérée sur un vaste territoire constituant le primitif diocèse d'Alby, dont l'étendue correspondait, approximativement, à celle de l'actuel département du Tarn. Et c'est en vue d'une meilleure administration de ces bénéfices qu'en 1317 le pape cadurcien Jean XXII opérait une division territoriale de l'ancien diocèse. Faisant de la rivière de Dadou la limite septentrionale du diocèse nouvellement créé, le pontife érigeait en évêché l'abbaye Saint-Benoît de Castres et lui attribuait cent quatorze paroisses ou succursales distraites de l'ancien diocèse. La même année, en date du 26 octobre, le prieuré de Lavaur se trouvait promu au rang d'évêché.

C'est avec les comptes des collecteurs pontificaux que nous entrevoyons la répartition sectoriale des bénéfices en ce dernier quart du XIVe siècle. En 1382, Réalmont a titre d'archiprêtre (*archipresbiteratus de Regalimonte*) et regroupe trente-neuf entités juridiques, à savoir : Fauch, Saint-Lieux Lafenasse, Lejos, Lombers, Saint-Jean de Prémias, Saint-Pierre de Conils, Sieurac, Vitrac, Orban et Pouzols, compris dans l'actuel canton de Réalmont. Mais cette période d'expansion et de prospérité économique allait, vers le milieu du siècle, toucher à son terme. En 1338, les dépositions de témoins locaux déclarent les bastides de Briatexte et de Réalmont « *debiles sive minus fortes et absque omni clausuras* ». Réalmont est encore dépourvu de système défensif. La population est alors de près de six cents feux. Période aussi non dépourvue de fléaux qui viennent frapper le Languedoc. Les masses urbaines, tout comme les populations rurales, sont touchées par les famines et la rareté des vivres. Vicissitudes venant accroître la misère : telle la peste noire qui, dès 1348, frappe le Midi de la France et, conséquemment, entraîne l'effondrement démographique. Ainsi le recensement fiscal du Comté de Castres, en 1377, dresse-t-il le tableau des localités en nombre de feux. Les voici exprimés dans l'ancienne graphie : Milharia, 2 ; Sant Benezeg, 2 ; Polanh, 1 ; Posols, 3 ; Orbanh, 2 ; Sant Anthoni, 1 ; Roanel, 2 ; Remegos, 1 ; Sant Leons, 1 ; Falgz, 4 ; Ciurat, 2 ; Botaria, 3 ; Lumbers, 61.

Au milieu du XIVe siècle, date large, s'accroît la rupture avec les périodes précédentes. En effet, l'imminence d'un nouveau conflit se fait sentir et les cités les plus importantes du diocèse assurent leur protection. Elles s'entourent de fortifications. La guerre des Anglais s'insinue dans le pays. Pour la soutenir, il faut de l'argent. En 1348, Montredon ainsi que toutes les communautés de la sénéchaussée de Carcassonne se voient taxées pour un montant de dix sous par feu.

Les comptes des consuls d'Albi, de l'année 1360-61, font état de la présence des ennemis dans la région de Poulan, Pouzols et Lamillarié. Les comptes de l'année 1368-69 les signalent dans celles du Travet et de Réalmont. Les Anglais et leurs alliés, les routiers, dévastent tout sur leur passage. Dans la vallée du Dadou, ils occupent les points stratégiques : La Roque et Rasisse. Depuis 1380, une grande détresse règne dans le diocèse d'Albi. Nombre de bénéfices ecclésiastiques sont abandonnés, éprouvés ou ruinés. Une bande de routiers et de brigands occupent le château de Rasisse en 1381. En 1382, Philippe de Lautrec-Vénès convoque la noblesse à Réalmont où on organise la défense du pays.

En ce début du XVe siècle, les troubles ont beau être atténués, le diocèse n'en est pas moins, encore, hanté par les malfaiteurs. Le Traité de Troyes (1420), que conclurent les rois de France et d'Angleterre n'apporte pas d'amélioration sensible à cette situation. Les Anglais sévissent encore en Albigeois et de nombreuses localités seront ainsi dévastées. La misère résultant de cette conjoncture ne permet guère d'entreprendre l'effort de reconstruction qui s'impose et l'on pare aux restaurations indispensables.